

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

Le dix-sept décembre deux mil quinze à neuf heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué le deux décembre deux mil quinze s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique RICHARD, Vice-Président du CCAS.

Etaients présents : MM RICHARD, FITZNER, LEFER, MALMONTE,
MME MUTTE,

Etaients excusés : MM MICHON (pouvoir à Dominique RICHARD),
MME DELAIN (pouvoir à Jean-Pierre LEFER),

Etait absente : MME BAUDUIN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015 qui a été envoyé aux membres du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

RESTAURANT SCOLAIRE.

Le Conseil d'Administration décide d'accorder la gratuité des tickets de restaurant scolaire pour 70 enfants à savoir 44 enfants en école primaire et 26 enfants en école maternelle pendant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016. Les tickets seront achetés à la Société SCOLAREST qui établira une facture mensuelle pour un paiement à terme échu.

Vote : Adopté à l'unanimité.

REVISION TRIMESTRIELLE DES DOSSIERS - EXAMEN DES NOUVELLES DEMANDES.

51 demandes de renouvellement ont été présentées :	41 admissions 6 restauration scolaire uniquement 4 rejets
--	---

31 nouvelles demandes ont été présentées :	12 admissions 6 restauration scolaire uniquement 13 rejets
--	--

TOTAL	53 admissions 12 restauration scolaire uniquement 17 rejets
--------------	--

SECOURS EN NATURE – COLIS ALIMENTAIRES DU CCAS

Délivrance, selon une liste de personnes aidées, de cinq colis alimentaires par an (soit un par trimestre + un colis pour les fêtes de Noël) d'une valeur maximum de 106,03 € HT pour les familles et de 75,25 HT pour les célibataires à compter du 1^{er} janvier 2016.

Vote : Adopté à l'unanimité.

RECONDUCTION DE LA CONVENTION VILLE SIGNEE AVEC ENGIE (GDF-SUEZ) A DESTINATION DES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE ENERGETIQUE.

Effective depuis le 1^{er} janvier 2008, la convention est reconduite à compter du 1^{er} janvier 2015. Elle est renouvelable par tacite reconduction sans excéder la durée totale des trois années.

Vote : Adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE AU DISPOSITIF DES « CHEQUES-EAU ».

Une convention tripartite entre la CAD, la SED et le CCAS a été mise en place suite à la création, le 1^{er} janvier 2014, d'un fonds de solidarité eau annuel sous la forme de « chèques-eau » afin d'aider les foyers confrontés à des problèmes d'impayés en raison de situation de précarité.

Elle vient de nous être retournée dûment signée par tous les partenaires.

Vote : Adopté à l'unanimité.

INSTRUCTION DE DEMANDES D'AIDE « CHEQUES-EAU ».

Dans le cadre de la convention tripartite avec VEOLIA EAU, la CAD et le CCAS, il convient d'examiner deux demandes d'aide « chèques-eau » selon les critères déterminés lors du conseil d'administration du 21 septembre dernier.

Vote : Adopté à l'unanimité.

PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE DE REPAS A DOMICILE.

Une habitante de Waziers de 71 ans a été signalée au CCAS et elle ne dispose à ce jour d'aucune ressource. Monsieur le Maire a décidé la prise en charge exceptionnelle des repas à domicile du 1^{er} décembre au 8 décembre 2015.

Vote : adopté à l'unanimité.

BILAN ANNUEL.

Information donnée aux administrateurs sur les différentes aides délivrées par le CCAS au cours de l'année 2015.

AIDE SOCIALE – ENVOI DES DOSSIERS.

Prise charge frais de placement	2
Aide-ménagère	2
Allocation compensatrice de tierce personne (ACTP)	4
Dossier carte d'invalidité	3
Macaron Grand Invalide Civil (GIC)	1
Allocation adulte handicapé	1
Reconnaissance travailleur handicapé	1
Allocation Solidarité personnes âgées (ASPA)	1
Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) (dossiers envoyés par le CCAS)	6